



CONSEIL GENERAL DES
PYRENEES ORIENTALES
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

627.05

DIRECTION AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES DES PYR-OR.

22 MARS 2005

ARRIVEE
TUTELLE

**ARRETE PORTANT
OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT
D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE (spécialité cuisine)
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
(IDEA)**

Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1991 fixant le liste des titres admis comme équivalents à ceux exigés pour le recrutement par voie de concours des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 1 poste vacant d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité cuisine) sur le site du moulin à vent ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 1 poste vacant d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité cuisine) sur le site du moulin à vent, site relevant de l'IDEA de Perpignan.

ARTICLE 2 : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

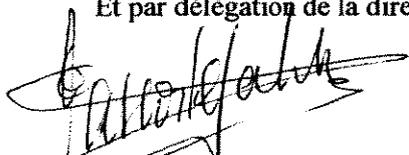
- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre titulaires d'un CAP de la spécialité ou d'un diplôme admis réglementairement en équivalence.

134

ARTICLE 3 : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent concours au recueil des actes de la préfecture des Pyrénées Orientales.

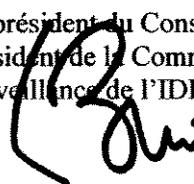
Perpignan, le **09 MARS 2005**

Visa du Directeur de l'IDEA
Et par délégation de la directrice adjointe

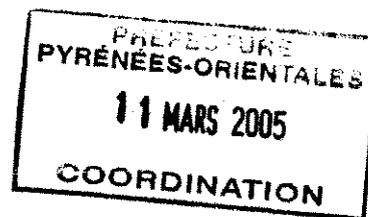


Pascale LABBE

Le président du Conseil Général,
Président de la Commission de
Surveillance de l'IDEA



Christian BOURQUIN



**CENTRE HOSPITALIER
"Antoine Gayraud"
11890 CARCASSONNE CEDEX 09**

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES
CORPS DES SAGES - FEMMES**

4 POSTES

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Carcassonne en vue de pourvoir quatre postes de sage-femme vacants dans l'établissement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature les candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L 356-2 (3°) du code de la santé publique , diplôme de sage-femme, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la Santé en application des dispositions de l'article précité.

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 2005.
Cette limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur,

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :

Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou d'une pièce justifiant de la qualité de ressortissant d'un des Etats membre de la Communauté Economique Européenne.
Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi accompagné d'une lettre de motivation,
Le diplôme d'Etat de sage-femme, titre équivalant ou autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la Santé en application des dispositions de l'article L 356-2 (3°) (copie certifiée conforme à l'original).

ET DOIVENT ETRE ADRESSES A :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier A.Gayraud
Route de Saint-Hilaire
11890 CARCASSONNE Cédex 09

dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs des départements de la région Languedoc - Roussillon.

Fait à CARCASSONNE, le 05 AVRIL 2005

Le Directeur Adjoint ,

J.P. PETRYSZYN

**CENTRE HOSPITALIER A.Gayraud
11890 CARCASSONNE CEDEX 09**

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES
CORPS DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE**

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Carcassonne en vue de pourvoir un poste de technicien de laboratoire vacant dans l'établissement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent faire acte de candidature, les candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ou de technicien en analyses biomédicales,
- 2° Le diplôme universitaire de technologie, spécialité Biologie appliquée, option Analyses biologiques et biochimiques,
- 3° Le brevet de technicien supérieur d'analyses biologiques,
- 4° Le brevet de technicien supérieur biochimiste,
- 5° Le brevet de technicien supérieur de biotechnologie,
- 6° Le brevet de technicien supérieur agricole, option Laboratoire d'analyses biologiques ou option Analyses agricoles, biologiques et biotechniques,
- 7° Le diplôme de premier cycle technique Biochimie-biologie du Conservatoire national des arts et métiers,
- 8° Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité Analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte,
- 9° Le diplôme de technicien supérieur de laboratoire Biochimie-biologie ou le diplôme de technicien de laboratoire Biochimie-biologie clinique délivré par l'Ecole supérieure de technicien Biochimie - biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon,
- 10° Le certificat de formation professionnelle de technicien supérieur physicien chimiste homologué par la commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique du ministère du travail.

Les candidats doivent être âgés de 45 ans au plus au 01-01-2005 (cette limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur).

DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription doivent comporter :

Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae,

Le diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ou l'un des diplômes supra-indiqués,

Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou d'une pièce justifiant de la qualité de ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté Economique Européenne, et doivent parvenir dans un délai de **deux mois** à compter de la publication au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la région Languedoc-Roussillon à :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier A Gayraud Route de Saint Hilaire
11890 CARCASSONNE Cédex 09

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Ressources Humaines (Poste 2040).

Fait à CARCASSONNE, le 19 avril 2005.
Le Directeur Adjoint,

Jean Paul PETRYSZYN

Etablissement Public Autonome Communal

« La Castellane »

Place Jean Jaurès

66660 PORT- VENDRES

Tél : 04-68-98-49-49 / Fax : 04-68-98-49-01

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE 6 AIDES-SOIGNANTS DE CLASSE NORMALE

Un concours sur titres est ouvert à l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), en application de l'article 5 du Décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides-soignants de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

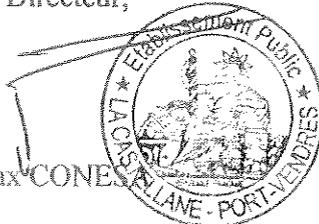
- 6 postes d'aides-soignants de classe normale vacants dans cet Etablissement.

Peuvent être admis à concourir :

- les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant.
- les candidats titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant.
- les candidats titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.
- les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique.

Les candidatures doivent être adressées au Directeur de l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » place Jean Jaurès – 66660 Port-Vendres, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs.

Le Directeur,

Max CONE


**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE
POUR LE RECRUTEMENT
D'UN(E) AIDE-SOIGNANT(E) DE CLASSE NORMALE**

LE 04 AVRIL 2005

Un concours sur titre est ouvert à la Résidence Saint-Jacques d'Ille sur Têt (Pyrénées Orientales) en application de l'article 5 du décret n°89-241 du 18 avril 1989 portant statuts particuliers des aides-soignants(es) de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

1 poste d'aide-soignant(e) de classe normale vacant dans cet établissement

Peuvent être admis à concourir les candidats(es) titulaires,

- **Du diplôme professionnel d'aide-soignant(e)**
- **Du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,**
- **Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique.**

Les candidatures doivent être adressées à Madame la Directrice de la Résidence Saint Jacques 9, Chemin du Colomer – BP 33 – 66130 - Ille sur Têt, au plus tard le 04 juin 2005.



La Directrice,


I. SARCIAT-LAFAURIE.

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE
DE POURVOIR 2 POSTES DE MAITRE-OUVRIER**

Le Centre Hospitalier Léon Jean GREGORY à THUIR ouvre un concours sur titres en vue de pourvoir 2 postes de Maître-ouvrier.

Ce concours est ouvert aux ouvriers professionnels qualifiés titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme équivalent et comptant au moins 2 ans de services publics.

Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae d'un projet professionnel et la copie des titres, doivent être adressés, en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à :

Monsieur le Directeur
CENTRE HOSPITALIER L. J. GREGORY
B.P. 22 - Avenue du Roussillon
66301 THUIR CEDEX

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE

Pour le recrutement
d'un OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE
- Section Cuisine -
à la Résidence « FORCA-REAL »
66170 MILLAS
Pyrénées – Orientales

Un concours sur titre est organisé en application du décret n° 91-45 du 14 Janvier 1992 modifié portant statut des personnels ouvriers de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir un poste d'Ouvrier Professionnel Spécialisé vacant à l'Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de MILLAS (66170).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires :

- d'un C.A.P. de Cuisinier.

Le concours est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année du concours.

Les candidatures doivent être adressées par courrier dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à

Monsieur le Directeur de la Résidence « FORCA-REAL »
E.H.P.A.D.
02, Allée Edmond Michelet
66170 MILLAS